



Mon propriétaire refuse de réagir face aux punaises de lit...

Par **GG05**, le **15/03/2010** à **23:56**

Bonjour,rnrnBonjour,rnrnJ'ai emménagé dans un studio en janvier 2007. rnDès les beaux jours, j'ai commencé à me faire littéralement dévoré par ce que j'ai conclut être des punaises de lit. rnDès lors jai prévenu mon propriétaire, qui m'a rétorqué que j'étais à l'origine du problème.rnJ'ai alors cessé de payer les charges.rnAujourd'hui, j'aimerais savoir quels sont mes recours pour faire réagir mon propriétaire.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnrnGerald.

Par **fabienne034**, le **16/03/2010** à **09:03**

bonjour,rnrnle bailleur doit s'occuper du phénomène, il vous doit la tranquillité d'occupation et vous devez partager le logement avec des punaises !rnrnpour tout savoir sur le bail d'habitation:rnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>rnrnIl faut envoyer une mise en demeure rnrn<http://www.fbls.net/miseendemeure.htm> rnrnpuis saisir le juge de l'exécution s'il existe ou le tribunal d'instance:rnrn<http://www.fbls.net/TINFO.htm>

Par **fif64**, le **16/03/2010** à **09:47**

Petit conseil, n'arrêtez surtout pas de payer le loyer ou les charges....Sinon c'est un motif lourd de rupture du bail et il peut vous expulser (surtout que la trêve hivernale est finie depuis ce matin).rnDonc continuez à lui payer le loyer, et s'il ne fait rien, vous demandez au tribunal en

référé l'autorisation de consigner le loyer (cad de payer le loyer à un organisme qui le conservera jusqu'à la résolution du problème).